

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 1/12

BIMOCOL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

BIMOCOL

UFI:

H4VU-H5TJ-A99D-999P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Route et construction

Couche d'apprêt / primaire à base de bitume

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

Bitex Bimoid

Wilhofsweg 9

CH-6275 Ballwil

Switzerland

Téléphone: +41 449 60 10

Télécopie: +41 449 60 75

E-mail: info@bitexbimoid.ch

Site web: <https://www.grisard.ch/bitex-bimoid>

E-mail (personne compétente): haefliger@encoma-osh.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| Classes de risques et catégories des risques | Mentions de danger | Procédure de classification |
|--|--|-----------------------------|
| liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>) | H226: Liquide et vapeurs inflammables. | Méthode de calcul. |
| Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>) | H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | Méthode de calcul. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>) | H315: Provoque une irritation cutanée. | Méthode de calcul. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>) | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. | Méthode de calcul. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>) | H335: Peut irriter les voies respiratoires. | Méthode de calcul. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>) | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Méthode de calcul. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 2/12

BIMOCOL

| Classes de risques et catégories des risques | Mentions de danger | Procédure de classification |
|--|--|-----------------------------|
| Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>) | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | Méthode de calcul. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

| Consignes en cas de risques physiques | |
|--|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| Consignes en cas de risques pour la santé | |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Consignes en cas de risques pour l'environnement | |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Informations supplémentaires sur les dangers | |
| EUH208 | Contient Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramineAcide gras insaturés, produits de réaction avec diéthylènetriamine, . Peut produire une réaction allergique. |
| Conseils de prudence Prévention | |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| Conseils de prudence Réaction | |
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/etc.. |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID










Page 3/12

BIMOCOL

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

| Identificateurs produit | Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Concentration |
|---|---|-----------------------|
| n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480172-44 | Bitume La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. | 25 - < 75 pds % |
| N°CE: 905-588-0 | Produits de réaction d'ethylbenzène et xylène Acute Tox. 4 (H312, H332), Asp. Tox. 1 (H304), Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 3 (H226), STOT RE 2 (H373), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315)    Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (dermique) 1 100 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 11 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,5 mg/L | 25 - < 50 pds % |
| n°CAS: 1226892-44-9 N°CE: 629-765-4 | Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramine Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1 (H317)    Danger Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1 | 0,1 - < 0,25 pds % |
| n°CAS: 1226892-43-8 N°CE: 629-715-1 | Acide gras insaturés, produits de réaction avec diéthylènetriamine Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Skin Corr. 1C (H314), Skin Sens. 1 (H317)    Danger Facteur M (aigu): 10 Facteur M (chronique): 1 | 0,1 - < 0,25 pds % |

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter immédiatement un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 4/12

BIMOCOL

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Irritation des voies respiratoires. Nausée. État semi-conscient.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NO_x). Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

Pour le nettoyage:

Surfaces: Eau et lessive pour bitume

Outils de travail: Lessive pour bitume (p. es. Bituren), essence, gazole

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 5/12

BIMOCOL

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Veillez à une bonne ventilation du lieu de travail.

Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons de soleil.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Stocker dans une armoire pour produits chimique. Au-dessus de 100 kg: Equiper la zone d'une protection EX (antidéflagrante).

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

| Type de valeur limite (pays d'origine) | Nom de la substance | ① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque |
|--|--|---|
| BE | Bitume n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 | ① 5 mg/m ³ ⑤ (Mélanges bitumineux, Fumée) |
| CH à partir de 1 janv. 2024 | Bitume n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 | ① 5 mg/m ³ ② 20 mg/m ³ ⑤ (Dampf und Aerosol; kann über die Haut aufgenommen werden) H C2; Messmeth: BIA |

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 6/12

BIMOCOL

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié:
Caoutchouc de fluor ou film laminé, épaisseur 0.4 mm. Temps de rétention normal: min. 6 heures

Protection respiratoire:

En cas de situations exceptionnelles (par exemple l'échappement imprévu du produit) il est nécessaire de porter un équipements de protection des voies respiratoires. Protection des voies respiratoires selon EN 136 ou EN 140 avec filtre ABEK.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: non déterminé

Odeur: Xylène

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

| Paramètre | Valeur | à °C | ① Méthode ② Remarque |
|---|---------------------------------|-------|--|
| pH | <i>non applicable</i> | | |
| Point de fusion | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |
| Point de congélation | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 136 - 145 °C | | |
| Point éclair | 23 - 29 °C | | |
| Taux d'évaporation | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |
| Température d'auto-inflammation | ≥ 460 °C | | ② Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylènes |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | 1 - 8 Vol-% | | ② Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylènes |
| Pression de vapeur | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |
| Densité de la vapeur | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |
| Densité | 0,9 g/cm ³ | 20 °C | |
| Densité apparente | <i>non applicable</i> | | |
| Solubilité dans l'eau | miscible | 20 °C | |
| Viscosité, dynamique | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |
| Viscosité, cinématique | <i>Aucune donnée disponible</i> | | |

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 7/12

BIMOCOL

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

* 10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur et les rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramine, Acide gras insaturés, produits de réaction avec diéthylènetriamine. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 8/12

BIMOCOL

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| |
|---|
| Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramine n°CAS: 1226892-44-9 N°CE: 629-765-4 |
|---|

| |
|--------------------------------------|
| CL50: 0,19 mg/L 4 d (poisson) |
|--------------------------------------|

| |
|---|
| CE50: 0,18 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202 |
|---|

| |
|------------------------------------|
| CE50: 0,48 mg/L 3 d (Algue) |
|------------------------------------|

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

| |
|---|
| Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramine n°CAS: 1226892-44-9 N°CE: 629-765-4 |
|---|

| |
|----------------------------------|
| Biodégradation: Oui, lent |
|----------------------------------|

| |
|---|
| Acide gras insaturés, produits de réaction avec diéthylènetriamine n°CAS: 1226892-43-8 N°CE: 629-715-1 |
|---|

| |
|----------------------------------|
| Biodégradation: Oui, lent |
|----------------------------------|

| |
|--|
| Bitume n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 |
|--|

| |
|----------------------------------|
| Biodégradation: Oui, lent |
|----------------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| |
|---|
| Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramine n°CAS: 1226892-44-9 N°CE: 629-765-4 |
|---|

| |
|--------------------------------|
| Log K_{ow}: ≤ 3 |
|--------------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| |
|---|
| Acides gras C18 insaturés, produits de réaction avec triéthylènetetramine n°CAS: 1226892-44-9 N°CE: 629-765-4 |
|---|

| |
|--|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII. |
|--|

| |
|---|
| Acide gras insaturés, produits de réaction avec diéthylènetriamine n°CAS: 1226892-43-8 N°CE: 629-715-1 |
|---|

| |
|--|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII. |
|--|

| |
|--|
| Bitume n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 |
|--|

| |
|--|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII. |
|--|

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

| | |
|------------|---|
| 08 04 09 * | Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses. |
|------------|---|

*: Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 9/12

BIMOCOL

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

Code des déchets conditionnement

| | |
|----------|---------------------------------|
| 15 01 02 | Emballages en matière plastique |
|----------|---------------------------------|

Solutions pour traitement des déchets





Élimination appropriée / Produit:

Résidus du produit sont à éliminer comme le produit (déchet spécial).

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport par voie fluviale (ADN) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | |
| UN 1993 | UN 1993 | UN 1993 | UN 1993 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | | | |
| LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylènes) | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylènes) | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Reaction mass of ethylbenzene and xylenes) | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Reaction mass of ethylbenzene and xylenes) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | |
|  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | |
| III | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | |
| Non | Non | Non | Non |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | | | |
| Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 30 Code de classification: F1 Code de restriction en tunnel: (D/E) | Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: F1 | Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-E, , S-E | Dispositions particulières: 274, 601 Quantité limitée (LQ): 5 l Quantités exceptées (EQ): E1 |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 10/12

BIMOCOL

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 47,5 pds %

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Ordonnance Suisse sur la protection des jeunes travailleurs (ArGV 5; SR 822.115): Sauf dérogation accordée par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (BBT) ou par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Suisse, il est interdit d'affecter les jeunes travailleurs de moins de 18 ans à des travaux impliquant le contact avec/l'exposition à ce mélange.

Classe risque aquatique

Klasse A

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

| | |
|-------|--|
| 6.3. | Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage |
| 7.2. | Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités |
| 10.4. | Conditions à éviter |
| 16.1. | Indications de changement |

Version 8. Basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC, 878/2020/UE et 707/2023/UE.

16.2. Abréviations et acronymes

| | |
|------------------|---|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CE50 | concentration efficace 50% |
| CLP | Classification, étiquetage et emballage |
| DIN | Institut allemand de normalisation |
| DNEL | dose dérivée sans effet |
| EN | Norme européenne |
| ES | Exposure scenario |
| EWC | European Waste Catalogue |
| ICAO | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IMDG | Marchandises dangereuses dans le transport maritime international |
| IMO | International Maritime Organization |
| LC ₅₀ | Concentration létale médiane |
| LD ₅₀ | Dose létale 50% |
| NFPA | Association nationale de protection contre l'incendie |
| NIOSH | Institut national pour la sécurité et la santé au travail |
| OECD | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| PBT | persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration prédite sans effet |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| TRGS | Technische Regeln für Gefahrstoffe |
| UN | Organisation des Nations unies |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 11/12

BIMOCOL

VOC Composés organiques volatils

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité du producteur. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS.

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| Classes de risques et catégories des risques | Mentions de danger | Procédure de classification |
|--|--|-----------------------------|
| liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>) | H226: Liquide et vapeurs inflammables. | Méthode de calcul. |
| Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>) | H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | Méthode de calcul. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>) | H315: Provoque une irritation cutanée. | Méthode de calcul. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>) | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. | Méthode de calcul. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>) | H335: Peut irriter les voies respiratoires. | Méthode de calcul. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>) | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Méthode de calcul. |
| Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>) | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | Méthode de calcul. |

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

| Mentions de danger | |
|--------------------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervals réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 févr. 2026

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 8

BITEX BIMOID

Page 12/12

BIMOCOL

d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.